

# ASSEMBLÉE NATIONALE

27 février 2023

---

MAJORITÉ NUMÉRIQUE ET LUTTE CONTRE LA HAINE EN LIGNE - (N° 859)

|              |  |
|--------------|--|
| Commission   |  |
| Gouvernement |  |

Adopté

## AMENDEMENT

N ° 77

présenté par  
M. Marcangeli

-----

### ARTICLE 2

I. – À l’alinéa 5, substituer aux mots :

« conformément à »

les mots :

« dans les conditions prévues par ».

II. – En conséquence, après le mot :

« personnelles »

supprimer la fin du même alinéa.

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.